

LIBÉRIE

Toute solution politique au conflit armé doit prendre en compte le respect des droits de l'homme

Index AI : AFR 34/06/96

Alors que les dirigeants d'Afrique de l'Ouest se réunissent à Abuja, capitale du Nigeria, pour discuter du conflit armé qui déchire le Libéria depuis six ans, Amnesty International a fait savoir qu'elle craignait que les atteintes aux droits de l'homme ne se perpétuent dans ce pays si la question des droits fondamentaux n'était pas inscrite en priorité à l'ordre du jour.

« Le règlement du conflit au Libéria doit obligatoirement passer par l'ouverture d'enquêtes sur les atrocités et les massacres commis par les diverses factions armées à l'encontre de milliers de civils non armés. Les victimes de ce conflit tragique ont droit à ce que justice leur soit rendue. Seule la comparution des responsables devant les tribunaux pour répondre de leurs crimes permet de délivrer un message clair, à savoir que les atteintes aux droits de l'homme ne seront plus tolérées, quelles que soient les circonstances », a déclaré, aujourd'hui 15 août 1996, l'organisation de défense des droits de l'homme.

L'obligation de rendre des comptes est un principe capital pour la protection des droits de l'homme. Il est essentiel que tout accord éventuellement conclu comporte deux mécanismes : l'un garantissant que ces atteintes feront l'objet d'enquêtes approfondies et de mesures visant à y mettre un terme ; l'autre prévoyant l'instauration de réformes institutionnelles fondamentales pour assurer une protection des droits de l'homme à long terme.

La dernière flambée de violence révèle combien il est nécessaire de signaler les atteintes aux droits de l'homme commises au Libéria et de mener des enquêtes. Les premiers affrontements ont éclaté dans la capitale, Monrovia, en avril 1996, quand la police, alliée, semble-t-il, à l'une des factions armées, le National Patriotic Front of Liberia (NPFL, Front national patriotique du Libéria) a tenté d'arrêter Roosevelt Johnson, dirigeant d'une faction rivale, l'ULIMO-J¹, et auteur présumé du meurtre de l'un des partisans d'un opposant. Étant donné que le partage du pouvoir instauré par l'accord de paix d'Abuja, signé en août 1995, ne prévoyait pas la mise en place d'un organe indépendant chargé de faire appliquer la loi, les simples règlements de compte du début ont fait place à des affrontements et à des actes de violence qui ont duré deux mois.

Cette période, à l'instar du conflit dans son ensemble, a été marquée par des combats bafouant ouvertement les normes humanitaires internationales et les droits de l'homme. Les partisans de Roosevelt Johnson ont retenu des centaines de personnes en otage et toutes les factions, sans exception, ont délibérément et arbitrairement tué des civils. Néanmoins, pas une seule enquête n'a été ouverte sur ces agissements.

En 1990, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle important dans le conflit en envoyant des troupes au Libéria, sous la bannière de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG), dans le but de mettre un terme à la guerre civile, et en prenant part à de nombreuses séries de négociations de paix. Tout récemment, à la fin du mois de juillet 1996, les chefs d'État de la CEDEAO se sont réunis afin d'envisager des solutions politiques, l'accord de paix d'Abuja d'août 1995 ayant clairement été violé par deux mois de combats intenses et de violences perpétrées à l'encontre de civils à Monrovia.

Les chefs d'État ont discuté de l'éventualité de faire juger les dirigeants des diverses factions pour crimes de guerre, entre autres sanctions, s'ils ne parvenaient pas à faire cesser les hostilités, à désarmer les combattants et à organiser des élections. Toutefois, la décision d'appliquer

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉF71 -

d'éventuelles sanctions a été reportée à cette semaine, d'autres réunions devant avoir lieu. Depuis la rencontre de juillet, les dirigeants de trois factions ont déclaré un cessez-le-feu immédiat et se sont engagés à respecter l'accord de paix d'Abuja de 1995.

« Il est essentiel que les chefs d'État de la CÉDEAO considèrent l'obligation de rendre des comptes comme une condition fondamentale de la paix et de la primauté du droit, et non pas comme un simple argument dans ces négociations », a déclaré Amnesty International.

L'organisation de défense des droits de l'homme demande à la CÉDEAO de mettre sur pied une commission d'experts dotés des pouvoirs, des ressources et des compétences professionnelles appropriées et présentant les garanties d'indépendance et d'impartialité nécessaires pour mener des enquêtes rapides et efficaces sur les atteintes aux droits de l'homme commises lors du conflit. Leurs conclusions devront être rendues publiques et comporter des recommandations quant à la comparution en justice des responsables, à la mise en place de réformes institutionnelles et d'autres mesures préventives. Il est également capital que les témoins, libériens ou non, soient protégés contre de possibles représailles afin qu'ils puissent témoigner en toute sécurité sur ce qu'ils ont vécu.

Les victimes de graves atteintes aux droits de l'homme commises par les différentes factions armées ont droit à ce que toute la lumière soit faite et à ce que les responsabilités soient clairement établies et publiquement reconnues.

« Traduire les responsables en justice est une mesure préventive et non pas un geste vengeur. Il est essentiel de briser le cercle vicieux de la violence et de l'impunité en s'assurant que de telles atrocités ne se reproduiront plus. C'est en obligeant les responsables à répondre de leurs actes que l'on parvient à panser les plaies d'une société qui a été le théâtre d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées sur une grande échelle », a conclu Amnesty International I

* Le *United Liberation Movement for Democracy in Liberia* (ULIMO, Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie) est divisé en deux branches de composition ethnique différente : l'ULIMO-J, dirigé par Roosevelt Johnson (ethnie krahn), et l'ULIMO-K, conduit par Alhaji G.V Kromah (communauté mandingue).